



1<sup>er</sup> au 4 août 2024

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UN KIOSQUE

VEUILLEZ COMPLÉTER LE FORMULAIRE ET LE FAIRE PARVENIR À [INFO@COUNTRYGATINEAU.COM](mailto:INFO@COUNTRYGATINEAU.COM)

LE COMITÉ DE SÉLECTION VOUS FERA PARVENIR UNE CONFIRMATION SI VOTRE KIOSQUE A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ.

FESTIVAL COUNTRY DU GRAND GATINEAU du 1<sup>er</sup> AU 4 AOÛT 2024

INDIQUER LE TYPE DE KIOSQUE :

\_\_\_\_\_

(VOIR TABLEAU DES HEURES ET DES COÛTS CI-DESSOUS)

Nom du commerce :

\_\_\_\_\_

Nom du propriétaire :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

No de téléphone :

\_\_\_\_\_

Courriel :

\_\_\_\_\_

Produits à vendre :

\_\_\_\_\_

Si votre kiosque est sélectionné, vous devrez :

- Verser un dépôt de 50 % du montant soit par virement courriel à [obfestival@outlook.com](mailto:obfestival@outlook.com), par chèque ou mandat de poste à FCGG dès acceptation de votre inscription
- Verser la balance de 50 % du montant soit par virement courriel à [obfestival@outlook.com](mailto:obfestival@outlook.com), par chèque ou mandat de poste à FCGG au plus tard le 15 juillet 2024.

Vous pouvez faire parvenir votre chèque ou mandat de poste accompagné de votre formulaire à l'adresse suivante :

Festival country du Grand Gatineau  
273 rue Pontbriand  
La Pêche, QC J0X 3K0

HEURES DU FESTIVAL	
JEUDI 1ER AOÛT 2024	17H00 À 23H00
VENDREDI 2 AOÛT 2024	MIDI À 23H30
SAMEDI 3 AOÛT 2024	MIDI À 23H30
DIMANCHE 4 AOÛT 2024	MIDI À 22H00

TYPES ET COÛTS DES KIOSQUES	
TYPE 1 – KIOSQUE ALIMENTAIRE À CONNOTATION SALÉE	700.00 \$ + TX = 804.83 \$
TYPE 2 – KIOSQUE ALIMENTAIRE À CONNOTATION SUCRÉE	500.00 \$ + TX = 574.88 \$
TYPE 3 – KIOSQUE DE PRODUITS ET/OU SERVICES (10 X 10)	400.00 \$ + TX = 459.90 \$
TYPE 4 – KIOSQUE DE PRODUITS ET/OU SERVICES (GRANDEUR SUPÉRIEURE À 10 X 10)	650.00 \$ + TX = 747.34 \$

ELECTRICITÉ	
Avec branchement électrique	100.00 \$ + TX = 114.98 \$
Sans branchement électrique Le kiosque est responsable d'avoir l'équipement nécessaire pour ses besoins en électricité	Aucuns frais

### DÉTAILS IMPORTANTS

Nous devons limiter le nombre de kiosques pour l'alimentation.

L'eau n'est accessible que pour les kiosques alimentaires, mais la Ville de Gatineau ne peut la garantir potable.

Il est important que l'heure du couvre-feu prévue par la Ville de Gatineau (23h30) soit respectée.

Il est primordial que les kiosques respectent les normes en vigueur du Service des incendies de la Ville de Gatineau.

La Ville de Gatineau oblige tous les kiosques de son territoire à utiliser des utilitaires recyclables pour la nourriture.

Merci de l'intérêt porté à nos activités

*Le Comité organisateur du Festival country du Grand Gatineau*